DÉPOT LÉGAL
Nord

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 347 — MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes. . . .	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

CONTROVERSES

Au mois d'octobre dernier, le parti socialiste allemand a tenu, à Hanovre, chef-lieu de la province prussienne du même nom, un congrès d'une portée doctrinale et de tactique tout aussi considérable que celle revêtue par le récent Congrès de Paris.

Il s'agissait de savoir si le développement du mouvement économique avait lieu dans les faits ainsi que l'affirment le manifeste des communistes, le programme d'Erfurt et les écrits de Marx et d'Engels : — en d'autres termes, si le nombre des petits capitalistes, des petits industriels n'augmentait pas au lieu de diminuer, si les moyens de production n'étaient pas monopolisés par une quantité de capitalistes chaque jour croissante, si les prolétaires ne bénéficiaient pas largement de la « plus-value » produite par leur travail, par conséquent s'il n'y avait pas lieu de réviser les bases théoriques de l'action socialiste pour les adapter aux circonstances nouvelles.

Ces graves questions avaient été soulevées par Bernstein dans la *Neue Zeite*, l'organe scientifique du parti socialiste allemand, sous le titre : Problèmes du Socialisme.

Edouard Bernstein était depuis vingt-cinq ans, au premier rang du parti socialiste d'outre-Rhin. Rédacteur du *Socialdemokrat* qui parut à Zurich, puis à Londres, pendant les lois d'exception, il fut, pour ce motif, expulsé d'Allemagne. Il était le familier de Marx et d'Engels et on le comptait au nombre des plus profonds et des meilleurs de nos doctrinaires.

Aussi ce fut avec une pénible surprise et une émotion bien légitime que le Congrès de Stuttgart entendit la lecture d'une lettre de cet homme éminent qui affirmait que « le but du socialisme ne lui était rien, que le mouvement seul l'intéressait. »

En quoi, dès lors, étions-nous différencies des partis bourgeois? Comme eux, nous devenions un simple parti de réformes. Nous nous « opportunisions »

La discussion de la thèse de Bernstein fut renvoyée au Congrès de Hanovre.

Entre temps, la bourgeoisie internationale ne manqua pas de crier à la banqueroute du Socialisme, représentant le parti socialiste allemand comme un organisme scindé, mourant, près de sa fin.

Cette joie n'a pas duré davantage que celle que les mêmes adversaires manifestaient au lendemain des séances orageuses du Congrès de Paris.

Mais voyons d'abord la thèse que Bernstein a condensée dans sa brochure, *Les hypothèses du Socialisme*.

Nous disons avec le programme d'Erfurt qui synthétise nos principes et notre tactique :

— « Le développement économique de la société bourgeoise *conduit nécessairement à la disparition de la petite exploitation* ; il fait de l'ouvrier un prolétaire qui ne possède rien, les moyens de production sont monopolisés par un nombre toujours plus petit de capitalistes et de grands propriétaires, la petite industrie disparaît devant la grande et seuls, les capitalistes et les grands propriétaires sont à profiter de cette transformation.

« Pour le prolétariat et pour les classes moyennes en voie de disparaître, cela entraîne une insécurité toujours croissante de l'existence, une augmentation de la misère, de l'esclavage, de l'abaissement, de l'exploitation. Le nombre des prolétaires et des ouvriers disponibles augmente tous les jours ; la situation entre exploiteur et exploité s'exacerbe, la lutte de classe entre eux, devient toujours plus violente. La société moderne se scinde en deux camps ennemis, etc. »

Bernstein soutient le contraire. A l'entendre, ces affirmations ne sont pas adéquates à la vérité. « L'acutesse des conditions de la société, dit-il, ne s'est pas présentée de cette façon. » Et il ajoute que le nombre des possédants au lieu de diminuer, a, au contraire, augmenté :

Donc, d'après lui, l'augmentation de la richesse sociale moderne ne tombe pas exclusivement entre les mains de quelques magnats du capital, mais elle crée au contraire un grand nombre de capitalistes de toute espèce ; — les classes moyennes (petits bourgeois et paysans) modifient leurs caractères, mais ne disparaissent pas de l'échelle sociale ; — la concentration de la production ne se produit pas non plus, dans l'industrie, avec la même force et la même rapidité partout, — le procès de développement est encore plus lent dans l'agriculture ; les moyens politiques sont de plus en plus démocratisés ; le mouvement professionnel et coopératif rencontre toujours moins d'obstacles ; les organisations ouvrières sont de plus en plus reconnues et Bernstein, dès lors, proposait au Parti socialiste d'abandonner la tactique basée sur la théorie des catastrophes, voire de substituer « l'Harmonie des Classes » à « la Lutte des Classes ! »

La controverse fut violente entre Bernstein et les marxistes allemands, plus violente encore que certaines discussions du Congrès de Paris et plus importante aussi car autour de cette nouvelle thèse se jouaient, on peut le dire, les destinées du parti socialiste international.

Mais les arguments de Bernstein furent victorieusement retorqués, statistiques à l'appui et le Congrès du Hanovre mit fin à ce conflit de principes par la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité :

— « Le développement de la société moderne, dit cette résolution, ne peut inciter en aucune manière le parti socialiste à abandonner ou à modifier ses postulats fondamentaux. Comme auparavant, le parti socialiste reste campé sur le terrain de la lutte de classe, d'après laquelle l'émancipation de l'ouvrier ne peut être que son œuvre personnelle ; il considère qu'il est du devoir de la classe ouvrière de s'emparer du pouvoir politique et de faire servir celui-ci au plus grand bien-être de tous par la socialisation des moyens de production, par l'établissement d'un système de production et d'échange socialistes.

Pour atteindre ce but, le parti doit employer tous les moyens qui ne contredisent pas à ses principes et qui lui assurent le succès.

Sans se méprendre sur l'essence et le caractère des partis bourgeois qui représentent l'état et la société actuels, il admet que des alliances puissent avoir lieu avec eux selon les *cas*, et du moment qu'elles permettent une augmentation des forces socialistes et une acquisition de droits politiques, une extension des droits populaires. Mais toujours et partout le parti conserve son autonomie et son indépendance dans son activité de propagande interne et externe et il ne considère toujours et partout les succès qu'il remporte *que comme une étape* de plus sur la voie qui mène au but final.

Le parti reste *neutre* dans la question des coopératives. Il admet que la création de coopératives, là où cette ~~création est possible, peut améliorer~~ la situation économique des coopérateurs. Il voit aussi dans ces coopératives, comme dans toute organisation ouvrière un moyen d'éducation de la classe ouvrière, qui peut ainsi diriger ses propres affaires ; mais il n'accorde pas à ces coopératives une *signification intense* quant à la délivrance du prolétariat ouvrier de l'esclavage du salariat.

En combattant le militarisme sur terre et sur mer ainsi que la politique coloniale, le parti s'en tient à son point de vue de jadis.

De même il s'en tient à sa politique internationale « qui tend à une entente et à une fraternisation des peuples et tout d'abord de la classe ouvrière, dans les divers pays civilisés», afin de résoudre les grands problèmes de la civilisation par une Fédération générale des travailleurs.

C'est pourquoi, considérant tout cela, le Parti n'a aucune raison de modifier les principes qui sont à sa base, ni sa tactique, ni son nom. *Il repousse énergiquement* toute tentative destinée à lui faire changer la position qu'il a prise en face de l'état et de la société actuels ».

Ainsi s'est terminée la plus dangereuse controverse que le Socialisme ait vue se produire dans son sein.

Ceux de nos lecteurs qui ont attentivement suivi les débats du Congrès de Paris trouveront certainement que par plus d'un côté, ils se rapprochent de ceux de Hanovre, mais ils remarqueront aussi qu'à Paris comme à Hanovre, c'est l'unanimité des congressistes qui a proclamé que, seule, la Lutte des Classes peut conduire les travailleurs vers la justice sociale, objet de nos légitimes aspirations.

Que nos amis fassent donc leur profit du haut enseignement qui se dégage de ces deux Congrès et notre parti, s'il n'est pas encore absolument uni quant à l'action, restera UN dans la pensée socialiste.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Echos & Nouvelles

Deux clubmen de New-York, MM. David Perrine et Daniel Dowdell, ayant une querelle à vider au sujet d'une personne à la mode, ont eu recours à un duel d'un nouveau genre.

Accompagnés de leurs témoins, ils se sont rendus à Prospect park, près de Brooklyn, et là, armés de gourdins et ayant été attachés à un arbre à distance nécessaire l'un de l'autre, leur bras droit seul étant libre, ils ont commencé à s'administrer, jusqu'à complet épuisement, une bastonnade en règle.

Ils sont, paraît-il, dans un état pitoyable, et l'on ne répond pas de leur vie.

Est-ce que le *Journal des Sports* n'aura pas l'idée d'organiser une petite fête de ce ordre pour les amateurs de courses de taureaux, de boxe et de savate ?

—o—

Comme souvenir de la fin du siècle, les drapeaux de tous les régiments de l'armée allemande recevront des cravates avec des inscriptions spéciales.

***

NOUVELLES A LA MAIN

Monsieur, en s'habillant, constate que ses devants de chemises commencent à s'user, il s'en plaint à son valet de chambre qui, prenant la chose gaiement :

— Monsieur a bien raison, elles ne passeront pas l'hiver : elles s'en vont de la poitrine !

CHRONIQUE

LA MAFFIA

Le procès qui se juge en ce moment à Milan a révélé à beaucoup de gens qui l'ignoraient, l'existence de la « Maffia » en Sicile.

Qu'est-ce que la Maffia ?

C'est tout simplement une association, comme ne saurait en révéler l'imagination du romancier le plus audacieux.

La « Maffia ? » dont l'origine se perd dans la nuit des temps, tient en échec le gouvernement, l'administration, la justice, la police. Elle est toute puissante et exerce une terreur telle, que lorsqu'un de ses membres inculpé a commis un crime, il est à peu près sûr de l'impunité.

Personne ne parlera, pas un témoin n'osera dire la vérité.

Ne pas s'imaginer, d'ailleurs, que les « maffiosi » sont des gens de peu. L'armée se compose nécessairement d'hommes de sac et de corde prêts à toutes les besognes, mais à côté d'eux sont les chefs, gens en place, gens encore, bien vêtus, propriétaires, et partout en Sicile la « Maffia » a des adhérents, de sorte que le gouvernement, la plupart du temps impuissant, en est réduit à supporter ce qu'il ne peut empêcher.

***

Quel phénomène curieux que la terreur inspirée par cet « homme de mal » ailleurs ! C'est que sa puissance et ses moyens d'action sont véritablement terrifiants.

Je veux pour preuve que cette histoire extraordinaire qui me fut contée, jadis, par un ancien juge d'instruction, en Sicile.

Il avait été chargé d'instruire une affaire d'assassinat dont le principal témoin, antérieurement condamné, se trouvait au bagne sur le continent.

Cet homme, interrogé par commission rogatoire, avait tout révélé et dénoncé deux « maffiosi » de marque comme les auteurs de l'assassinat. On arrêta ceux-ci et on les traduisit devant la cour d'assises de Messine.

Il n'y avait plus qu'à faire venir le forçat pour déposer à l'audience.

Mais quand ce dernier, qui n'avait pas pensé à la nécessité de comparaître devant les assassins et leurs juges, apprit qu'on allait le transférer en Sicile, il fut pris d'une terreur folle et déclara que, dût-on le tuer, il ne se laisserait pas emmener.

Ce ne fut que quand on lui eut promis de le garder constamment à vue et de prendre toutes les précautions nécessaires pour le mettre à l'abri de la vengeance de la « Maffia » qu'il consentit à partir.

Le malfaiteur fut donc, grand secret, avec une escorte de carabiniers, sur un petit vapeur qui fait le service entre Reggio et Messine, et, le navire arrivé au port, on le tint sur le bateau jusqu'à la nuit.

A dix heures du soir, carabiniers et prisonnier débarquèrent.

Une heure auparavant, le directeur de la prison de Messine avait été prévenu de tenir libre une cellule pour un prisonnier dont on ne lui avait pas dit le nom.

Quand le forçat quitta le vapeur, le quai était désert, les carabiniers encadrant leur prisonnier, allèrent droit sur la prison et, reçus par le directeur en personne, ils conduisirent l'homme dans la cellule où il devait passer la nuit.

Cette cellule n'avait pour toute ouverture qu'une porte, dont la partie supérieure était formée de barreaux de fer, comme une persienne, afin de laisser passer l'air.

Elle donnait sur un corridor intérieur éclairé par une petite lucarne, et le corridor était fermé lui-même par une lourde porte munie de serrures et de verrous.

Le prisonnier n'avait donc rien à craindre.

Une fois qu'il fut enfermé à double tour, carabiniers et directeur se retirèrent et tout retomba dans le silence.

***

Le lendemain était le jour fixé pour l'audience. Des sept heures, les carabiniers se présentèrent à la prison pour reprendre le témoin et le conduire à la cour d'assises.

Un gardien qui venait ouvrait le chemin les précédait. Il ouvrit la porte du corridor, puis celle du cachot et appela.

Pas de réponse.

— Il dort sans doute, fit le gardien qui appela de nouveau.

Même silence. Alors, passant sa tête par la porte entrouverte, dans la demi-obscurité, il aperçut la silhouette du prisonnier couché en travers du cachot. Il entra et le secoua. L'autre ne bougeait pas. Cependant, le gardien avait senti sa main toute mouillée.

Vite on va chercher une lanterne, on ouvre toute grande la porte du cachot et on aperçoit le forçat immobile, livide, couvert de sang des pieds à la tête. Le malheureux était percé de plus de soixante coups de poignard.

Qui l'avait tué et comment avait-on pu arriver jusqu'à lui ? Voici ce que l'enquête permit de supposer :

Des « maffiosi », enfermés dans la prison avaient dû pénétrer dans le corridor par la lucarne. Armés d'un croc emmanché au bout d'un long bâton, ils l'avaient passé à travers les lames de la persienne et, fouillant dans le vide, ils avaient pu arracher la chaîne du forçat, une chaîne allant de la taille au pied.

Cela fait, ils avaient tiré le malheureux vers eux. l'avaient soulevé, le collant contre la persienne, et, à travers les lamelles de fer, ils l'avaient lardé de coups de poignard, ne le laissant retomber que quand ils avaient jugé qu'il était mort.

Personne dans la prison n'avait entendu quoi que ce soit ou ne voulut le dire, et jamais on ne put savoir par quel moyen les « maffiosi » de Messine avaient été avertis du départ et de l'arrivée du dénonciateur.

Bien entendu, on ne put pas davantage découvrir les coupables, ni retrouver le croc ou les armes qui avaient servi à commettre l'assassinat.

Cette histoire fait comprendre pourquoi, là-bas les crimes restent pour la plupart du temps impunis et pourquoi on peut-être à la fois assassin et député.

***

A Naples, il existe également une association du même genre que la « Maffias, appelée la « Camorra ». Ses mœurs sont peut-être un peu plus douces, mais pas énormément.

Un Français, qui exploitait une industrie à Naples, ayant rencontré des résistances chez certains de ses ouvriers et se sentant menacé, avait trouvé ingénieux et pratique de se mettre sous la protection de la « Camorra ».

A partir de ce moment, tout marcha chez lui comme sur des roulettes et il n'eut plus qu'à se louer de ses hommes, devenus subitement doux et dociles.

Tous les mois il payait un tribut à un délégué de la « Camorra », monsieur fort aimable qui le traitait d'Excellence et se confondait en remerciements après avoir empoché son argent.

Avant de se retirer, cet homme obligeant ne manquait jamais de lui demander discrètement, comme pour employer une formule de politesse obligatoire, s'il n'avait personne à faire assassiner.

H. H.

QUESTION DE COMPÉTENCE

La loi qui punit l'adultère est-elle applicable à des étrangers ? La question est, vous le voyez, des plus délicates, si à première vue elle semble purement saugrenue. Elle a été posée par une grande dame italienne aux magistrats parisiens.

Condamnée, à la requête de son mari, pour délit d'adultère commis avec un haut fonctionnaire transalpin, cette grande dame fait appel du jugement qui la frappe, et voici à peu près ce qu'elle a dit au tribunal par l'organe de son avocat :

« Je ne nie pas avoir péché, mais je suis italienne, messieurs ! mon heureux complice est italien comme moi. Or, en Italie, nous n'avons pas les mêmes préjugés que les Français en matière amoureuse. L'Italie est la terre bénie de l'amour. Avez-vous vu ses golfes bleus, ses forêts profondes ? Avez-vous respiré le parfum de ses jardins ? Avez-vous marché dans la lumière de son ciel magnifique ? Non. Dès lors, vous ne pouvez pas juger des amants italiens».

Le langage de l'avocat était assurément moins poétique. Mais je crois que c'est bien cela qu'il fallait lire sous les démonstrations juridiques qu'il accumulait, cependant, il n'a pas si toucher le cœur des juges, qui se sont déclarés incompétents. On continuera donc à condamner l'adultère, même s'il n'est pas italien.

Que de complications pour les maris, quelle facilité pour les braconniers du mariage, s'il en était autrement.

Il suffirait à ces derniers de se transporter à Monaco, à Bruxelles ou à Bordighera, pour être à ses de la plus large impunité.

Rappelez-vous ce qui se passait naguère pour le duel. Il était entendu qu'on ne pouvait se battre que passé la frontière. Mais la frontière avait été rapprochée des banlieues les plus voisines. On allait à Meudon, c'était l'étranger. Les procès-verbaux hâtivement dressés, et toutes nos notions géographiques furent pendant un certain temps renversées. Elle de la Grande-Jatte ne faillit-elle pas être annexée à la pacifique Belgique !

Les magistrats ont sans doute pensé que, s'ils maintenaient la moindre tolérance, ils seraient incontinent de nombreux d'autres rencontres où les corps à corps ne sont pas interdits et que les épouses infidèles ne manqueraient pas d'invoquer l'exception une fois consacrée par un tribunal.

Qui sait même si nous n'aurions pas vu des amants coupables plaider l'incompétence des tribunaux français, sous l'unique prétexte que l'échange de leurs fantaisies ne s'était jamais produit qu'à l'ombre de l'*Hôtel d'Angleterre* ou de la *Taverne de Bruxelles* !

NOLL.

LE MAGOT DES FROCARDS

La discussion du budget de la justice, qui viendra cette semaine devant la Chambre, sera marquée par un incident, au sujet des perquisitions qui ont été faites, il y a quelques semaines, chez les Pères de l'Assomption, rue François Ier.

C'est M. Jacques Piou, député rallié de la Haute-Garonne, qui soulèvera ce débat. Il se propose de demander au ministre de la Justice des explications sur la découverte d'une somme de 1,500,000 francs dans la cellule du Père Hippolyte, découverte qui a été contestée par les intéressés.

M. Piou voudrait obtenir du ministre de la Justice des renseignements précis sur les opérations qui ont été faites par les commissaires de police et notamment par M. Pecnard, qui a perquisitionné dans la cellule du Père Hippolyte.

On nous affirme que M. Monis, au nom du gouvernement, acceptera de répondre à la question de M. Piou.

LES CAPITALISTES ET L'ARMÉE

En attendant la République universelle et la fraternité des peuples qui supprimeront tout besoin d'armement, ce n'est pas la réduction du service militaire à deux ans, ni même à un an, que doivent préconiser les socialistes ; leurs efforts doivent tendre à l'abolition des armées permanentes et à l'organisation des milices nationales, seul moyen efficace pour délivrer notre pays du militarisme odieux qui le menace.

Nous connaissons le rôle glorieux joué sous la Révolution par les armées improvisées, en face des meilleurs soldats de l'Europe.

Nous avons vu pendant la guerre de 1870-71 la garde nationale défendre avec vaillance des villes ouvertes comme Châteaudun et Saint-Quentin et ne succomber que sous le nombre.

A Paris, sans l'incurie et le mauvais vouloir du traître Trochu, ceux qu'il appelait par dérision les « escargots de remparts » auraient certainement rompu le cercle de fer dont les soldats prussiens enserraient la capitale ; on en a eu la preuve le 19 janvier.

En ce moment, les Boers nous montrent ce que peut faire un vaillant peuple qui combat pour son indépendance. Ces soldats d'occasion infligent de cruelles pertes aux meilleures troupes de l'Angleterre, qui croyaient n'en faire qu'une bouchée.

Les bourgeois savent aussi bien que nous que l'armement général du peuple assurerait d'une manière plus sûre la défense du territoire que l'organisation actuelle, mais ils craignent pour leurs privilèges, pour la défense desquels ils ont besoin d'une armée permanente à leur discrétion. Ils font passer, eux « les patriotes », leur intérêt personnel avant celui de la patrie.

Leur patrie, c'est le pays où l'on peut vivre, aux dépens des prolétaires, dans l'abondance et sans rien faire.

La plupart des politiciens sont opposés même à la réduction du service militaire, parce que le système actuel leur permet d'assurer leur réélection, en faisant accorder des dispensos, des congés et des permissions aux fils des électeurs influents, tandis qu'avec le service égal pour tous, ce genre de corruption deviendrait impossible.

Les plus acharnés, qui prétendent qu'on ne peut pas faire de bons soldats en moins de trois ans, sont ceux qui n'ont fait eux-mêmes qu'un an et qui veulent imposer aux autres une charge à laquelle ils se sont dérobés.

Ce sont de mauvais patriotes ou d'impudents farceurs

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 11 décembre. — La séance est ouverte 2 heures, sous la présidence de **M. Deschanel.**

BUDGET DES COLONIES

Après l'adoption de quinze projets d'intérêt local concernant le Finistère et le Morbihan, la Chambre reprend la discussion générale du budget des colonies.

Discours de M. Motte

M. Eugène Motte, député réactionnaire et provisoire de Roubaix, a la parole.

— M. d'Estournelles, dit-il, a exprimé à la dernière séance des craintes exagérées au sujet de l'expansion coloniale et industrielle. Maintenant conquises et pacifiées, nos colonies sont entrées dans la période d'exploitation économique.

Elles entretiennent avec la métropole un courant d'affaires qui se développe tous les jours. Elles doivent surtout chercher à fabriquer les matières premières.

Nous sommes tributaires de la Chine et du Japon pour la soie du Brésil, pour le café du Para, pour le caoutchouc. M. d'Estournelles redoute à tort, en matière économique, la concurrence de la Chine.

C'est notre intérêt de vivifier les marchés vierges : le péril jaune dénoncé par lui n'est qu'une hypothèse.

Combien de marchés nouveaux se sont ouverts à notre activité commerciale et industrielle ! La Russie fut longtemps approvisionnée par l'Angleterre ; notre industrie l'y concurrence aujourd'hui. Au Canada, aux Etats-Unis, en Perse, dans les républiques sud-africaines, notre commerce a acquis désormais une légitime influence.

Depuis plusieurs années, les industries du Nord, sagement unies aux capitaux belges, ont fait preuve d'entente.

Il ne faut pas craindre d'envoyer nos capitaux à l'étranger.

M. Motte affirme que nos compatriotes qui ont fondé des usines en Russie n'ont pas eu à s'en repentir ; il en sera de même en Chine et l'industrie française en bénéficiera, car c'est elle qui fournira l'outillage.

M. d'Estournelles. — Les industriels français qui ont transporté à Moscou l'industrie lyonnaise de la soie ont été les premiers à demander au Gouvernement russe d'imposer des droits prohibitifs sur les soies françaises.

M. Motte. — Le seul moyen d'entretenir des relations commerciales avec les pays de protectionnisme, c'est d'y porter nos industries.

Et le grand patriote de Roubaix conclut à la nécessité de fonder des usines en Chine et aux Indes !

M. Motte estime sans doute que c'est là le moyen de développer la prospérité nationale et de donner du travail et du pain aux ouvriers de Roubaix !

Il est beau vraiment le patriotisme bourgeois, tel que l'entendent les Motte et autres capitalistes de son acabit.

Discours de M. Lemire

M. l'abbé Lemire demande que les formalités du mariage, en ce qui concerne les actes de l'état civil, soient simplifiées dans nos colonies.

Actuellement, dit-il, le mariage nécessite, de la part des indigènes, des voyages longs et coûteux, parfois inutiles, quand le gouverneur français est absent.

M. Doumergue. — Vous voudriez que les missionnaires puissent dresser des actes de mariage, de sorte que le mariage religieux passât avant le mariage civil.

M. Lemire répond qu'il désire seulement que le nombre des fonctionnaires pouvant dresser des actes de mariage soit multiplié.

Il proteste ensuite contre la vente de l'alcool aux indigènes et contre le trafic des jeunes négresses qui se pratiquerait, selon lui, au Congo.

« Il se fait encore dans nos colonies de l'Ouest africain une véritable exportation humaine. De malheureuses petites négresses sont achetées par des étrangers et dirigées sur le Cap Lopez et Libreville. Le gouvernement a-t-il connaissance de ces faits ? Et que compte-t-il faire pour les réprimer ?

Déclarations du ministre

M. Decrais, ministre des colonies, a la parole.

La plupart des questions soulevées à la tribune par les orateurs qui ont parlé sur le budget des colonies, s'adressaient, dit-il, au ministre de la guerre et de la marine.

M. Firmin Faure a soulevé cependant la question de la défense des colonies. Le ministre a déjà dit, et il répète que les premières mesures prises ont été complètes. Les troupes envoyées ont été maintenues. Un comité technique militaire s'occupe de la réduction du programme d'ensemble sur lequel la Chambre aura à s'expliquer.

On dispensera le ministre d'entrer dans le détail des mesures prises.

M. de Lanjuinais. — Il faut faire vite.

M. Paul de Cassagnac. — Dans un livre récent M. Lockroy a dit que la défense des côtes n'existait pas. Il faut que le gouvernement nous rassure sur ce point.

M. Decrais. — Tout ce que je puis dire, c'est que tous les efforts du gouvernement tendent à assurer cette défense des côtes. (Très bien !)

M. d'Estournelles a parlé de la politique coloniale. Il n'y a pas de politique distincte entre le ministère des affaires étrangères et le ministre des colonies. Il y a simplement la politique du gouvernement et cette politique la voici :

Il est temps de terminer la période d'expansion coloniale et de mettre en valeur nos colonies. Pour la sécurité des colons il n'est plus besoin de ces expéditions militaires qui semaient la ruine et la dévastation sur leurs pas (Applaudissements).

Sur tous les points, le ministre des colonies est d'accord avec son collègue des affaires étrangères.

A l'heure actuelle, il faut cultiver avec méthode le vaste empire colonial que nous ont valu nos colonies.

M. Etienne. — Mais il faut en défendre les approches.

M. Decrais. — Prise dans son ensemble, notre situation coloniale est relativement satisfaisante.

La commission des concessions qui siège au pavillon de Flore a déjà concédé les trois quarts du Congo à des sociétés

Voix à droite. — Belges.

M. Decrais. — Non, françaises, et il a été impossible de satisfaire à toutes les demandes.

En Indo-Chine, les recettes budgétaires ont dépassé de 3 millions les prévisions faites. En 1897, le chiffre total des échanges était de 143 millions ; il est monté à 166 millions en 1898.

Clôture de la discussion

La discussion générale est close.

La Chambre passe à l'examen des articles.

LES FONCTIONNAIRES COLONIAUX

Les chapitres 1 à 9 sont adoptés sans discussion.

Sur le chapitre 10 (personnel des services civils), M. d'Agout demande la nomination d'une commission extra parlementaire qui examinerait l'extension des pouvoirs financiers des colonies.

Il réclame, notamment pour le Sénégal, le droit de faire des économies sur certaines dépenses obligatoires.

M. Doumergue dit que ces observations trouveraient mieux leur place dans la discussion des articles de la loi de finances.

M. d'Agout insiste pour obtenir une réponse du ministre.

M. Decrais déclare qu'il n'est pas opposé à la nomination de la commission réclamée par M. d'Agout, mais il fait toutes ses réserves sur les droits de l'Etat.

M. Caillaux fait une déclaration dans le même sens.

Le chapitre 10 est adopté.

L'émigration aux colonies

Les chapitres 11 à 19 sont adoptés après de nouvelles observations de M. d'Agout.

Sur le chapitre 20 Emigration des travailleurs aux colonies, **M. d'Agout** réclame une augmentation de crédit qui n'est pas adoptée.

M. de Mahy demande qu'au moins le crédit soit exclusivement employé pour les travailleurs français.

M. Doumergue, rapporteur, répond affirmativement.

Les chapitres 20 à 29 sont adoptés.

Les dépenses militaires

M. Guillain demande l'ajournement du chapitre 29, ayant trait aux dépenses militaires des colonies.

Les chiffres ont besoin d'être révisés, dit-il parce que des renforts considérables ont été envoyés aux colonies il y a quelques mois, et sont maintenus pour faire des travaux de fortification générale et armer des batteries.

Des crédits très importants s'imposent.

La Chambre rendrait service au ministre des colonies en lui laissant dès à présent des crédits qui lui permettraient de donner une grande activité aux chantiers.

M. Doumergue, rapporteur, déclare que si la commission n'a pas demandé de crédits nouveaux pour cette année, c'est que le Gouvernement a l'intention de déposer un projet complet. On ne peut connaître le chiffre qui sera nécessaire, mais la Chambre peut voter un crédit de mille francs, à titre provisoire.

M. Guillain répond qu'on ne peut fixer dès maintenant les crédits destinés à l'entretien des effectifs réels.

En ce qui concerne les travaux, il faut que le ministre ait à sa disposition les crédits nécessaires pour les faire continuer.

M. Caillaux demande que la Chambre attende pour faire quelque chose que le Gouvernement lui présente un plan d'ensemble.

Le colonel Guerin estime qu'il est absolument nécessaire d'envoyer dès à présent du matériel d'artillerie aux colonies.

M. de Montebello soutient la motion de M. Guillain.

Mise aux voix, la motion de M. Guillain est adoptée par 288 voix contre 250, aux applaudissements du centre et de la droite.

C'est un succès dont le réactionnaire député de Dunkerque n'a pas lieu d'être bien fier — lui qui a le cynisme de se déclarer républicain en période électorale.

Depuis longtemps, les républicains de Dunkerque sont fixés sur la nature des convictions de l'ami de Méline.

Au renouvellement de son mandat, le caméléon Guillain n'aura plus pour soutenir sa cléricale candidature que le maire Dumont, qu'il a fait décorer, le doyen Scalbert et les marguilliers de la municipalité de Dunkerque.

Il est vrai qu'il pourra aussi compter sur le concours désintéressé du *Nord Maritime* et de la feuille qui s'intitule l'*Avenir de Dunkerque*.

Les aumôniers des colonies

Sur le chapitre 44, **M. Decrais** demande le rétablissement des crédits destinés aux aumôniers des colonies et pénitentiers, crédits supprimés par la commission du budget.

Le rapporteur soutient les conclusions de la Commission.

Scrutinons, la majorité cléricale de la Chambre vote le rétablissement des crédits.

Les bagnes coloniaux

M. Ursleur, sur le chapitre 45, administration pénitentiaire, développe un amendement tendant à réduire le crédit de 1,000 fr., pour attirer l'attention du gouvernement sur le danger que font courir à la Guyane les libérés de la transportation.

M. Chautemps estime que la demande de M. Ursleur est naturelle. La suppression de la transportation s'impose, dit-il.

Le gouvernement devrait nommer une commission chargée d'examiner cette question.

Après une déclaration du rapporteur, **M. Ursleur** retire son amendement.

M. Le Hérissé fait ensuite quelques observations sur les gardiens indigènes, qui devraient avoir droit de concourir pour les postes d'administrateurs.

Les derniers chapitres

Tous les autres chapitres du budget des colonies sont adoptés, sauf ceux réservés.

M. de Mahy présente des observations sur le recrutement à la Réunion.

Le budget des ports et chemins de fer de la Réunion est adopté, ainsi que le budget du chemin de fer du Soudan.

La séance est levée à 6 h. 50.

Demain, séance à 2 heures pour la discussion du budget de la Justice.

MÉLINE CONTRE MILLERAND

La réaction et le Congrès socialiste

Paris, 11 décembre. — Le groupe dit des républicains progressistes s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Méline.

On a examiné la question de savoir qu'il convenait de provoquer une interpellat on de politique générale, comme le suggéraient certains membres, pour amener le cabinet à